

CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
Du 7 juin 2008

Date de convocation : 2 juin 2008

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 16

Procurations : 2

L'an deux mille huit le 7 juin, à 9 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MOURA

PRÉSENTS : Pierre SAUBATTE, Jean GASSIE, Antoine CUYAUBERE, Pierre DABAN, Guy LABARRERE, Michel AURIGNAC, Bernadette DOURROM, Madeleine CANTON-BACARA, Patrick MOURA, Emmanuelle JAURETCHE, Jean-Jacques CLAVERIE, Marie-Gabrielle MONSET, Jean-Michel CLOS, Nicolas BUZY-VIGNAU, Fabien BERARD, Yves MONGUILHET.

EXCUSES : Marc CANTON, Bruno FRECHOU

PROCURATIONS : Marc CANTON à Pierre DABAN, Bruno FRECHOU à Fabien BERARD

ABSENT : Laurent AUBUCHOU

Secrétaire de séance : Madeleine CANTON-BACARA

1 - LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 21 mai 2008 : adopté à l'unanimité

1) VALIDATION DE LA COMMISSION DES IMPOTS : adopté à l'unanimité

M. le Maire rappelle qu'une commission des impôts directs doit être instituée dans la commune. Une liste de 24 noms est dressée à cet effet. Il demande à l'assemblée de valider cette liste.

2): CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE : adopté 17 voix pour, 1 abstention

M. le Maire propose que M. Fabien BERARD soit désigné correspondant pour les questions de sécurité routière auprès de la Préfecture. M. BERARD ne prend pas part au vote.

3) REFERENT HYGIENE SECURITE : adopté 17 voix pour, 1 abstention

M. le Maire propose que M. Bruno FRECHOU soit désigné référent pour les questions d'hygiène et de sécurité auprès du Centre de Gestion, l'Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des questions de sécurité (ACMO) étant Mme Catherine Gosseume. M. BERARD ne prend pas part au vote au titre de la procuration reçue de M. FRECHOU.

4) : CONVENTION AVEC LE SIVU DES BERGES DU BEEZ ET DE L'OUZOUM : adopté à l'unanimité

M. le Maire rappelle que le Président est M. Jacques PRIM (adjoint à Arthez d'Asson), et les vice-présidents, MM De CANET et Philippe LAPLACE. Depuis mars 2008, un nouveau bureau a été mis en place ainsi qu'un secrétariat qui fonctionnera à partir de juillet 2008. Jusque là, c'est Anne-Marie PEYRE qui assure le secrétariat du SIVU, sans contre partie. Ainsi il propose qu'une convention établissant les modalités de participation du SIVU aux frais de secrétariat soit signée.

5): SDEPA : adopté à l'unanimité

Le SDEPA a été chargé de l'ensemble des travaux pour l'alimentation par une extension aérienne de la propriété Souvercaze. Le coût pour la commune s'élève à 881,72 € à financer sur fonds propres.

6): TAXE FORFAITAIRE SUR CESSIONS DE TERRAINS : adopté à l'unanimité

L'article 1529 du Code Général des Impôts permet aux communes d'instituer une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus rendus constructibles par un PLU. Cette taxe permet de récupérer une partie de la plus-value réalisée grâce aux équipements

et réseaux installés par la commune. Elle est assise sur les deux-tiers du prix de vente et fixée à 10 %.

7): COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VATH VIELHA : adopté 17 voix pour, une abstention

L'assemblée délibérante de la Communauté de Communes a approuvé une nouvelle rédaction de l'article 6 des statuts, qui prévoit 24 membres du bureau représentant toutes les communes, un président et plusieurs vice-présidents. M. le Maire informe que Pierre SAUBATTE fait partie de la commission « aide aux personnes ». M. Pierre SAUBATTE ne prend pas part au vote.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire propose d'aménager un terrain à la Bathorbe pour que les jeunes de la commune puissent se réunir. Le conseil accepte de faire l'essai et ainsi de responsabiliser les jeunes. L'objectif serait à terme de libérer la place de l'église et de solutionner ainsi les problèmes de nuisances.

- Voirie au quartier Lasgraves : suite aux plaintes des riverains, plusieurs devis ont été faits pour la réfection de la chaussée.

La SACER a été retenue pour un montant de 32 800 € (SNATP : 35 708 €, Lapédagne : 46 800 €) à la charge de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30

Moura Patrick

Aurignac Michel

Bérard Fabien

Buzy-Vignau Nicolas

Canton-Bacara Madeleine

Claverie Jean-Jacques

Clos Jean-Michel

Cuyaubère Antoine

Daban Pierre

Dourrom Bernadette

Gassie Jean

Jauretche Emmanuelle

Labarrère Guy

Monguilhet Yves

Monset Marie-Gabrielle

Saubatte Pierre